



Garde enfant quel sont mes droits

Par Mel 70

Etant separer du pere de ma fille de 8ans nous avons une garde classique or il a perdu son travail et permis donc il et parti vivre chez sa conjointe a 3h du coup il veux plu la prendre tout les 15jours mais prendre toute les vacances scolaires qu'est ce que je peux faire

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Sans nouveau jugement, le jugement actuel s'applique.

Toutefois le DVH est un droit, pas une obligation. S'il ne veut pas prendre votre fille pour ses week-ends, vous n'y pouvez rien. Par contre il n'y a pas non plus d'obligation de la lui laisser pour plus de temps pendant les vacances en échange.

C'est à lui de saisir le JAF pour modifier les périodes de DVH, sachant que les trajets seront normalement à sa charge.

Vous pourriez aussi demander une augmentation de la pension, puisque votre fille réside plus longtemps chez vous, mais à quoi bon si le père n'a pas les capacités financières.